

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 JANVIER 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt-huit du mois de janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 11 décembre 2008, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Etaient présents :

Bruno DAUNOIS - Christine GERAL - Philippe GUICHARD - James TAUGOURDEAU, Adjoint

Philippe ABELLARD - Michel BARAT - Guylaine ARNOULD-DUMA - Cristian DUMA - Odile LANDREAU - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Billy MOTAIS - Stéphane SOUCHARD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Véronique BARTELMANN - Régine GALISSON - Philippe LERAY - Matthieu TURLURE

Les conseillers dont les noms suivent, ont donné à leur collègue de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant

Véronique BARTELMANN
Régine GALISSON
Philippe LERAY
Matthieu TURLURE

Nom du mandataire

Bruno DAUNOIS
Odile LANDREAU
Dominique MANCEAU
Christian COUVERCELLE

Le Conseil Municipal a désigné Billy MOTAIS, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 04 février 2009.

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2008 qui est approuvé à l'unanimité. Il précise ensuite que la question n° 9 figurant à l'ordre du jour ne sera pas débattue ce soir mais à un conseil ultérieur. L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - FINANCES

1° - CLÔTURE BUDGET ANNEXE « ZA BAULIEU - ATELIERS RELAIS »

Toutes les parcelles ainsi que les ateliers relais construits sur cette zone sont vendus. C'est pourquoi il est nécessaire de clôturer le budget correspondant. à la date du 31 décembre 2008. Cependant, l'emprunt en cours et l'avance de la Région seront conservés mais transférés sur le budget communal à la date du 01 janvier 2009. Monsieur GUICHARD faisant remarquer que ce budget annexe est déficitaire, Madame ARNOULD -DUMA réagit et dit qu'il est anormal de perdre autant d'argent pour une opération d'investissement commercial. Sur la demande de l'ensemble des conseillers municipaux, l'adjoint aux finances présentera un résultat budgétaire détaillé de la ZA BAULIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

2° - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande de M. Le Trésorier d'Avrillé un titre correspondant à une facture de droits de place de 9.25 €, à l'encontre de la Société Eurovanadium, doit être porté en non-valeur pour cause d'irrecevabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

3° - DGE 2009 - CHOIX DES SECTEURS D'INVESTISSEMENT POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la répartition des crédits de la DGE des communes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention pour l'aménagement des abords de la mairie en faveur des personnes à mobilité réduite.

4° - PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES SUPERIEURS A 4000 € HT

Conformément à l'article 133 du Code des marchés publics, la publication de cette liste est obligatoire sur un support laissé au choix de la personne publique. M. Le Maire propose, comme l'année précédente, de faire cette formalité sur notre site Internet et par affichage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

II - AFFAIRES SOCIALES

1° - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR LA HALTE GARDERIE

Pour permettre à l'Association Familles Rurales de faire fonctionner la structure halte garderie « Les Pitchouns », il est nécessaire de lui verser un acompte sur la subvention 2009. Une convention avec l'AFR définit les moyens mis à disposition de l'association concernant l'utilisation de cette subvention et les contrôles exercés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et accepte de verser une avance sur subvention d'un montant de 12 440 €.

2° - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR L'IMPLANTATION DE L'ALSH « ARC EN CIEL » PETITES VACANCES SCOLAIRES 2009

L'ALSH sera en activité pendant les petites vacances scolaires de l'année 2009, à savoir les vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint, dans les locaux communaux. Une convention fixe les modalités administratives et financières et précise l'engagement de l'AFR ainsi que les formalités concernant l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la convention dans tous ses termes.

III - URBANISME

1° - ACQUISITION TERRAINS APPARTENANT A Olivier SORET

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des parcelles ZD 259 et ZD n° 260, sises au lieu-dit « Le Champ de Mairé » en vue de l'extension de Z.A. de la Petite Boitière, pour la somme de 33 852 € indemnités comprises, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette transaction et autorise M. Le Maire à signer l'acte authentique qui sera établi chez Me Alain LE MEUT, notaire à Trélazé.**

2° - OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE et DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Les co-lotis des Maugarderies ont sollicité le renouvellement du règlement de ce lotissement, arrivé à échéance depuis le 29 mai 2008. Cependant, le conseil municipal a décidé de répondre négativement à cette demande afin de mettre en concordance les règles du lotissement des Maugarderies avec celle du Plan Local d'Urbanisme. De ce fait, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique qui sera organisée selon les modalités des articles R 123-7 et R 123-23 du code de l'environnement et demander au Tribunal Administratif de désigner un commissaire enquêteur pour la réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE ;

IV - ASSOCIATIONS

AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2009 POUR L'ASSOCIATION POSITIVE VIBRATION

Afin que cette association puisse faire face aux premières dépenses de l'année 2009, il est nécessaire de lui verser rapidement un acompte de 1500 €. Du fait que le budget réalisé en 2008 était de 4 650 €, il est possible de verser à l'association Positive Vibration un montant de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE ;

V - INTERCOMMUNALITE

1° - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU LAYON AU SIEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes des Coteaux du Layon au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public

2° - AVANCE SUR PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2009 AU SIAM

Le Syndicat Intercommunal Arts et Musiques n'ayant pas une trésorerie suffisante en début d'année pour faire face aux charges de salaires, Mme la Présidente demande un acompte de 16 000 € aux communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE ;

VI - QUESTIONS DIVERSES - DIA

- ✚ Monsieur et Madame MALOEUVRE Jacques, 2 rue du Petit Darant vendent une propriété cadastrée section AB n° 214 (maison + terrain de 589 m²) à Monsieur GUITTET et Madame NEGRELADRESSE ; Pas de préemption par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mercredi 25 février 2009 à 20 h 30.